



## LA MAISON DES CHAUDODOUX

ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LE PLACEMENT  
D'INTERVENANTS ET LA PRESTATION SERVICES  
A LA PERSONNE

\* **AGREMENT QUALITE** pour la Garde des  
Enfants de moins de 3 ans DELIVRE PAR L ETAT  
N°R 020318A035Q964

\* **DÉCLARÉ n° SAP413455072** pour la  
Garde des enfants de plus de 3 ans, les activités de  
Ménages et de repassage.

Depuis 1993 sur Rennes

- **Spécialiste de la garde d'enfants dès la naissance**
- **Accompagnement au quotidien : Soins, éveil, repas, aide aux devoirs**
- **Temps complet, temps périscolaire (Matin, soir, mercredi)**

## L'ASSOCIATION VOUS PROPOSE DEUX FORMULES

### Formule mandataire\*

#### Vous êtes l'employeur

L'association se charge du suivi et des remplacements. Vous devez régler le salaire et les charges de l'intervenant à partir de la convention collective des salariés du particulier employeur. Vous restez l'employeur et vous pouvez bénéficier des aides de la CAF.

*\* Mode mandataire: "Attention dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale  
« Mention obligatoire Arrêté du 17 mars 2015 »*

### Formule prestataire \* « mode Prestation de services »\*

#### Nous sommes l'employeur

L'association met à votre domicile, à disposition, un de ses salariés ou peut embaucher quelqu'un que vous connaissez .

Nous sommes prestataire de services à la personne. Tous les actes administratifs sont effectués par La Maison des Chaudoudoux et toutes les charges sont réglées par nos soins. Vous recevez une facture à régler.

*\* Mode Prestation de services: "Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de travailleurs, le prestataire de service reste l'employeur.  
« Mention obligatoire Arrêté du 17 mars 2015 »*

- Pour **une garde d'enfant régulière**, vous pouvez nous faire parvenir «la fiche famille» complétée ainsi que votre contrat d'engagement et un rib par mail ou courrier ou en venant nous les déposer dans nos bureaux sur nos heures d'ouverture. Nous prendrons contact avec vous dès réception de votre dossier.
- Pour **une garde d'enfant occasionnelle**, vous pouvez nous envoyer le contrat d'engagement ainsi qu'un rib et nous appeler dès que vous avez besoin.
- Pour **une prestation garde d'enfants et ou de ménage/repassage**, vous pouvez nous renvoyer «la fiche famille Ménage» accompagnée de votre contrat d'engagement et un rib.

**LA MAISON DES  
CHAUDOUDOUX**  
22, rue Jean Guéhenno  
35700 RENNES

☎ : 02.99.38.60.00

📠 : 02.99.38.60.01

✉ : mchaudoudoux@aol.com

[www.lamaisondeschaudoudoux.fr](http://www.lamaisondeschaudoudoux.fr)

« Pensez à la garde partagée avec une autre famille et aux CESH pré financés, pour réduire le coût de votre garde à domicile »

N'hésitez pas à nous demander une estimation\*gratuite par mail afin de connaître le coût d'une garde à domicile en fonction de vos besoins.

\* « Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande. Mention obligatoire Arrêté du 17 mars 2015

Horaires d'ouverture du bureau :

Du lundi au vendredi  
9h-12h et 14h-19h  
sauf le mercredi 18h

## GRILLE DES TARIFS ET DES SERVICES

FORMULE <u>PRESTATAIRE</u>	<u>Coût pour 1 heure de prestation en :</u>	Avant réduction d'impôt	Après réduction d'impôt
		« Nous sommes l'employeur et le tarif comprend le salaire, l'établissement des bulletins de salaire, l'établissement des factures mensuelles, les déclarations à la caf, les charges sociales et les frais de structure »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménage, repassage</li> <li>- Garde d'enfants (aide de la CAF, CESH possible)</li> <li>- Garde partagée</li> <li>- Dédommagement reversé à l'intervenant pour une intervention hors de Rennes</li> <li>- Si moins de 16h/mois et enfant de moins de 6 ans, frais de gestion mensuel</li> <li>- Adhésion annuelle</li> </ul>
<u>FORMULE MANDATAIRE</u>	<p>GARDES D'ENFANTS PONCTUELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais par jour d'intervention</li> <li>- Adhésion annuelle</li> </ul>	<p>9,50 €</p> <p>1 €</p>	<p>4,75 €</p> <p>0,50 €</p>
	« Vous êtes l'employeur et réglez en sus des frais de structure l'heure net et les charges de votre salarié »	<p>GARDES D'ENFANTS RÉGULIÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abonnement mensuel</li> <li>- Adhésion annuelle</li> </ul>	<p>35,50 €</p> <p>1 €</p>